

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
N° 2021-01

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil qui sera tenue le 5 juillet 2021, à compter de 19h30, en la salle du conseil située au 319, rue Principale à Sainte-Brigitte-des-Saults, il sera statué sur la demande de dérogation mineure relative à une propriété située sur la rue Cloutier (lot 4 633 195).

Les propriétaires demandent au conseil d'accepter leur demande qui consiste à régulariser la projection horizontale (profondeur) du porte-à-faux en cour avant du bâtiment principal, qui est de 1.05 mètre. Selon l'article 5.4.12, du Règlement de zonage #332-07, il est stipulé que la projection maximale des murs en porte à faux est de 0,75 mètres.

La dérogation portera sur une différence de 0.30 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite séance du 5 juillet 2021.

Avis donné le 17 juin 2021.



Éric Salois,
Inspecteur régional en bâtiment et environnement

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Éric Salois, inspecteur régional en bâtiment et environnement, re de la MRC de Drummond, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 17 juin 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 juin 2021.

A handwritten signature in cursive script that reads "Eric Salois".

Éric Salois,
Inspecteur régional en bâtiment et environnement